

TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER D'OPERATIONNALISATION DU GROUPE DE TRAVAIL « GOUVERNANCE FORESTIERE »

(Brazzaville, les 23 et 24 octobre 2013)

Préambule

En mars 1999, les Chefs d'Etats et de Gouvernement d'Afrique Centrale ont, à travers la « Déclaration de Yaoundé », exprimé leur attachement au principe de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux de la sous-région. Cette volonté politique se justifie par la reconnaissance du rôle essentiel que jouent les forêts d'Afrique Centrale pour le développement durable, en particulier la stabilisation du climat global, la génération des ressources budgétaires significatives et la fourniture des moyens de subsistance irremplaçables pour les générations présentes et futures. Dans la perspective de concrétiser cet engagement, des efforts significatifs sont consentis avec le concours de la communauté internationale pour renforcer le secteur forestier dans la sous-région. Mais jusqu'alors, les impacts desdites interventions sur la maîtrise des ressources forestières et de la contribution à l'amélioration du cadre de vie des populations locales demeurent mitigés. Ces performances encore en deçà des espoirs, sont surtout inhérentes aux difficultés d'ordre institutionnel, organisationnel et relationnel, se traduisant par des dysfonctionnements liés à des chevauchements d'actions, à des incohérences multiformes, à des pratiques irrégulières et à la faible adhésion des parties prenantes. Ce constat réaffirme la pertinence de l'une des bonnes pratiques préconisées par les principes de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts du Forum des Nations Unis sur les Forêts (FNUF) qui consacre la bonne gouvernance à tous les niveaux, comme un préalable incontournable pour la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.

Dans le cadre de ces missions de mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC qui constitue la plateforme commune d'actions prioritaires pour assurer le suivi des résolutions des Chefs d'Etats et Gouvernement susmentionnées, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC discerne bien cette contrainte sous-jacente. Ainsi, il a entrepris depuis 2011 de mettre place un Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière (GTGF), en remplacement de la Task Force AFLEGT/FLEGT qu'il a initié en 2006. Les attentes à long terme de cette plateforme incluent entre autres :

- la formulation des directives et des recommandations pertinentes en vue du développement progressif des conditions cadres de succès pour les différentes initiatives œuvrant à la sauvegarde des écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique Centrale ;
- la promotion à travers des instruments appropriés (référentiels, guides des méthodes et procédures, mécanismes de collecte et de partage d'informations...), des valeurs fondamentales de la bonne gouvernance telles

que la transparence, l'équité, la participation, la responsabilisation, la coordination et la capacité, en vue de susciter une optimisation de la contribution du secteur forestier dans le développement économique et social de la sous-région en général et la lutte contre la pauvreté en particulier ;

- la facilitation de la capitalisation des bonnes pratiques instituées dans le cadre des processus internationaux visant à garantir la provenance légale des produits forestiers commercialisés ou à normaliser la vérification de la conformité des activités forestières aux législations et réglementations nationales (certification, APV/FLEGT, Accord sous-régional relatif au contrôle forestier, dialogue Chine-Afrique...).

Les actions préliminaires déjà engagées ont abouti à l'élaboration, d'une note conceptuelle sur ce Groupe de Travail de Gouvernance Forestière qui, à partir de l'expérience de la précédente Task Force AFLEGT/FLEGT et celles des autres groupes de travail fonctionnels au sein de la COMIFAC, propose : des thématiques prioritaires à considérer, une ébauche de structuration, des principes pour le choix pertinent des membres, des modalités de fonctionnement et le type de produits phares à attendre.

En prélude au lancement des activités de ce Groupe de Travail Gouvernance Forestière, il apparaît judicieux d'organiser un atelier regroupant des représentants des principaux groupes d'acteurs concernés. La finalité de cette rencontre est de consolider et capitaliser les orientations de ladite note conceptuelle, pour définir les modalités d'opérationnalisation de ce groupe de travail, en prenant convenablement en compte les aspirations de toutes les parties prenantes, ainsi que les contextes et les priorités spécifiques des différents Etats membres de la COMIFAC. Il convient de souligner que compte tenu de l'étendue et de la complexité du domaine de la gouvernance forestière, les recommandations de la note conceptuelle sus-évoquée préconisent une approche par phases. Dans cette logique, il serait judicieux d'opérer à la mise en route de ce groupe de travail par une phase pilote focalisée, dans la limite des moyens disponibles, sur les problématiques les plus saillantes (certification, mise en œuvre de l'accord régional sur le contrôle forestier) ou pour lesquelles des réflexions sont avancées (APV/FLEGT, flux de bois transfrontaliers, système d'information...), sur l'appropriation de cette plateforme par les parties prenantes et le développement des synergies, ainsi que sur les actions de prospection et de mobilisation des potentiels partenaires techniques et financiers.

Objectifs de l'atelier

Le but de ces assises est de valider les modalités d'opérationnalisation du Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière, de concert avec les acteurs clés et les Etats membres.

Les objectifs spécifiques à atteindre sont :

- disséminer le contenu de la note conceptuelle sur le Groupe de Travail Gouvernance Forestière;

- actualiser et consolider l'état des lieux de la gouvernance forestière par des éléments des contextes et priorités spécifiques de chaque Etat membre ;
- identifier les préoccupations de gouvernance forestière critiques à considérer ;
- examiner et valider la structure, les modalités de fonctionnement et la composition du GTGF ;
- examiner les modalités pour une intégration harmonieuse du Groupe de Travail de Gouvernance Forestière de la COMIFAC dans le paysage institutionnel de la sous-région ;
- discuter de la stratégie de mobilisation des partenaires pour leur soutien à ce groupe de travail et le plaidoyer auprès des partenaires intéressés ;
- planifier la phase pilote de mise en route et définir la feuille de route ;
- définir les méthodes de communication régulière entre les membres du groupe de travail.

Résultats/livrables attendus

- l'appropriation des conclusions développées dans la note conceptuelle sur le Groupe de Travail Gouvernance Forestière;
- l'état des lieux de la situation de la gouvernance forestière dans chaque Etat membre articulée sur les outils de gouvernance, les mécanismes de vérification de la conformité et la participation des parties prenantes ;
- une liste consensuelle des thématiques prioritaires à aborder ;
- un projet de cadre organisationnel et opérationnel, assorti des indications sur les profils des membres permanents et les éventuelles personnes ressources à impliquer par thématique ;
- des manifestations d'intérêts des partenaires à formaliser par la suite par des arrangements appropriés avec la COMIFAC et une stratégie de mobilisation des financements ;
- un plan de travail/feuille de route de la phase pilote de mise en route intégrant les inputs de tous les partenaires intéressés ;
- le consensus sur un système de circulation fluide et permanente des informations entre les membres du groupe de travail.

Activités principales à mener

Pour produire les résultats escomptés des travaux, le listing des activités prioritaires à mener intègre entre autres :

➤ Avant l'atelier

- des échanges préliminaires des documents essentiels (note conceptuelle, TdR, agenda provisoire, structure des notes d'information, etc.) par voie électronique ;
- des échanges sur l'organisation logistique de l'atelier (titres de transport des participants, identification et réservation hôtel pour l'atelier et l'hébergement, etc.) ;

➤ **Pendant l'atelier**

- des présentations sur la situation de la gouvernance dans chaque Etat membre et des enjeux au niveau sous-régional suivi des échanges et l'identification participative des thématiques prioritaires ;
- la capitalisation des fruits desdites échanges préliminaires pour produire un draft de cadre organisationnel et opérationnel et un draft de plan de travail réaliste pour la phase pilote de mise en route ;
- le développement d'un consensus sur les canaux de communication entre les membres du groupe de travail ;
- la validation des résultats des travaux et la formulation des recommandations ;
- l'élaboration d'un plan de suivi des recommandations des travaux ;

➤ **Après l'atelier**

- la mise en œuvre du plan de suivi des recommandations des travaux.

Approche méthodologique

Ces travaux seront préparés, animés et capitalisés suivant une approche participative suscitant une implication optimale de tous les concernés à chaque étape. Cette démarche sera ponctuée par des échanges préliminaires par voie électronique, des présentations et discussions en plénières et des réflexions approfondies en groupes restreints.

Les services d'un modérateur professionnel sont requis, afin de garantir l'équité pour la prise de parole, ainsi que pour la considération des préoccupations des différentes parties prenantes. Ce modérateur devra faire bon usage des techniques participatives de travail en équipes et des outils de visualisation éprouvés (les TdRs du modérateur seront explicités dans un document spécifique).

Planification de l'ensemble des activités à mener

L'implémentation se fera suivant trois étapes successives :

- la collecte participative d'informations et la mise à niveau des participants ;
- l'exploitation des informations pour la conception des produits attendus des travaux ;
- la capitalisation des résultats des travaux en liaison avec les participants.

L'étape de collecte participative d'informations et de mise à niveau des participants commencera au plus tard deux semaines avant le début de l'atelier par la transmission à tous les participants de la note conceptuelle sur le Groupe de Travail Gouvernance Forestière, les TdRs de l'atelier, ainsi que les notes d'information sur la situation de la gouvernance forestière dans chaque Etat membre. La mise à disposition des documents de base à l'avance vise à bien imprégner au préalable chaque participant sur l'objet de la rencontre et l'état d'avancement du dossier concerné. Des notes d'informations préparées par les délégations des différents Etats membres, feront l'objet des échanges lors de la première séquence des

travaux, afin d'assurer une mise à niveau des participants sur la situation de la gouvernance dans chaque pays et au niveau sous-régional. Cette phase introductive nécessitera une demi-journée.

L'exploitation des informations pour la conception des produits attendus des travaux occupera l'après-midi de la première journée et la matinée de la deuxième journée de l'atelier.

L'après-midi de la deuxième journée sera consacrée à la capitalisation, avec la validation des résultats des travaux, plus la formulation et l'adoption des recommandations, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan de suivi desdites recommandations. Cette phase de capitalisation se poursuivra dès le lendemain de la clôture des travaux jusqu'à la rencontre suivante.

Ainsi, les travaux de l'atelier nécessiteront une durée de deux jours, délais de route non compris, afin d'obtenir les résultats attendus.

Date, lieu et programme des travaux de l'atelier

Cet atelier se déroulera à Brazzaville en République du Congo les 23 et 24 octobre 2013.

Une programmation détaillée des travaux est jointe en annexe.

Participants

Le choix des participants à cet atelier est guidé par les orientations de la note conceptuelle sur le Groupe de Travail Gouvernance Forestière, produite par l'aide d'un consultant, et toute autre considération pouvant permettre de concilier efficacité, légitimité, appropriation et durabilité, notamment :

- le souci d'avoir un effectif maîtrisable sur le plan technique et compatible avec les moyens disponibles ;
- la logique d'intégrer concomitamment dans le processus de discussion et de validation des personnes ressources réellement éprouvées et des représentants habiletés pour chaque pays ;
- l'impératif de booster la coopération ou les synergies avec des projets et programmes régionaux ou des partenaires techniques et financiers pertinents.

Ainsi, la liste des participants proposée est constitué de :

- une personne ressource du SE/COMIFAC ;
- une personne de contact pour chaque pays, le Directeur des Forêts, soit un total de dix personnes ;
- trois Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC (dont celui du pays hôte), en suivant l'exemple des autres groupes de travail fonctionnels au sein de la COMIFAC ;
- des personnes ressources du secteur privé (ATIBT, GFBC, CAFTN) ;

- des personnes ressources des projets et programmes d'appui à la COMIFAC pertinents (Promotion de l'exploitation certifiée des forêts, Approche régionale à la gestion durable des forêts de production du Bassin du Congo, Facilitation PFBC, OFAC) ;
- des personnes ressources des autres projets et programmes pertinents : CARPE, FAO/UE/FLEGT, Programme Régional des Forêts de l'UICN, Programme Régional de WWF, projet OAB/OIBT ;
- des personnes ressources des organisations des partenaires techniques et financiers pertinents (Cellule FLEGT de la CEEAC, FAO/Bureau Régional Afrique Centrale, CIFOR, AFD/CIRAD, CEFDHAC ;
- des personne ressource de la société civile.

Une liste exhaustive des participants à ces travaux figure dans un document spécifique.

Financement

Les dépenses nécessaires pour la réalisation de cet atelier sont évaluées dans un document spécifique et seront essentiellement supportées par le Projet GIZ/COMIFAC.